

Soutenir les expérimentations de « territoires en transition »

Sens de l'action régionale	<ul style="list-style-type: none">• réduire la consommation d'énergie d'origine fossile et les émissions de CO2 ;• favoriser la relocalisation de l'économie (alimentation, énergies renouvelables, ...) ;• renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire, dans une démarche de démocratie permanente.• Favoriser l'émergence d'initiatives visant à augmenter la capacité d'adaptation des territoires face aux différentes crises et à mobiliser collectivement, acteurs et citoyens pour répondre aux défis économique, social et écologique.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Adhérer au mouvement des Villes et Territoires en Transition.<input type="checkbox"/> Participer aux travaux du réseau régional « Oxygène - le lab des initiatives » pour contribuer à la capitalisation des expériences et des pratiques inspirantes.
Contenu	Actions locales menées dans une approche globale, transversale et ascendante, visant à mettre en cohérence l'ensemble des stratégies d'un territoire liées à la transition écologique et associant les acteurs autour d'une démarche de co-construction : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Ingénierie internalisée ou externalisée liée à l'élaboration ou à l'animation de stratégies territoriales de transition<input type="checkbox"/> Accompagner la mise en œuvre de ces stratégies.
Maître d'ouvrage	Commune, EPCI, PETR, Syndicat de Pays, Syndicat mixte de PNR ou Syndicat mixte portant le SCOT, Etablissement Public, association.
Financement régional	<ul style="list-style-type: none">• 80 % pour les études stratégiques.• 50 % pour l'animation.• Mise en œuvre d'un plan d'action découlant de la stratégie : financement au cas par cas en fonction de la nature des opérations
Modalités	<ul style="list-style-type: none">- S'agissant des prestations externalisées à caractère stratégique, la Région est associée à la rédaction des cahiers des charges et au choix des prestataires.- S'agissant des prestations internalisées confiées à un chargé de mission thématique, le financement ne peut concerner un poste permanent au sein d'un EPCI. Il est limité à une période de 3 ans non renouvelable.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Le territoire définit dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie, les indicateurs d'évaluation (en termes d'empreinte écologique, d'inclusion sociale, d'alimentation...) qu'il s'engage à renseigner.

Priorités d'actions figurant dans Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Enjeu 9 : Le maintien d'une agriculture favorable à la biodiversité

⇒ 9.1. Favoriser les modes de production respectueux de la biodiversité

Enjeu 17 : La préservation de la qualité des paysages et du patrimoine bâti

⇒ 17.1. Soutenir la mise en place d'études patrimoniales et paysagères sur des secteurs à enjeux

Enjeu 19 : La préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel

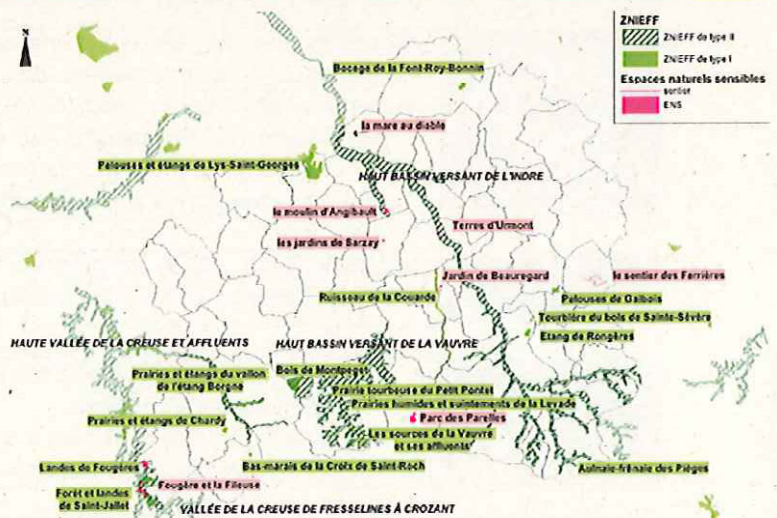
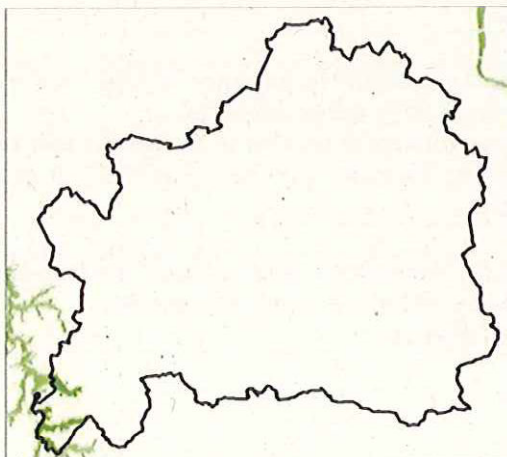
⇒ 19.1. Maintenir une mosaïque de milieux et de modes de gestion de l'espace adapté

⇒ 19.2. Favoriser la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale autour de bassins versants cohérents

Le Pays de La Châtre en Berry dispose de milieux naturels riches et variés, dont certains espaces ont été inventoriés et classés sensibles :

- 18 ZNIEFF de type I
- 5 ZNIEFF de type II
- 8 Espaces Naturels Sensibles

Au sud-ouest, le Pays est couvert d'une **zone Natura 2000** « Vallée de la Creuse et affluents »

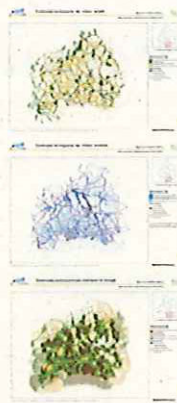


- Fortes pentes en bordure du lac de Chambon, essentiellement des milieux rocheux,
- Landes sèches européennes,
- Pentes rocheuses siliceuses,
- Roches siliceuses avec végétation pionnière sur dalles.



Une étude biodiversité a été réalisée à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry sur la période 2013 / 2014 :

- Cartographie du réseau écologique territorial et des secteurs à enjeux (2013)
- Élaboration d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité (2014)



Les cartes de la TVB du Pays dévoilent un **réseau écologique très dense** abritant une biodiversité diversifiée.

Les milieux humides, les cours d'eau, les milieux prairiaux et le bocage constituent des habitats naturels uniques pour de nombreuses espèces animales (mammifères, amphibiens, oiseaux, insectes..) et végétales. Indispensables à la préservation de la biodiversité du territoire, ces réservoirs écologiques sont des milieux fragiles.

Une forte diversité biologique dans les milieux humides et aquatiques :



Sur la période 2016 / 2017, le Pays s'est engagé dans une animation de la TVB permettant d'engager les actions suivantes :

- Action 1 : Sensibiliser le grand public
- Action 2 : Créer un Observatoire du bocage
- Action 3 : Promouvoir l'opération zéro pesticide
- Action 4 : Promouvoir l'installation de chaudières collectives bois
- Action 5 : Promouvoir les MAEC sur le territoire

La **mesure 31** permettra au Pays d'améliorer la qualité du milieu et de préserver la biodiversité locale en poursuivant l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions de la Trame Verte et Bleue.

La **mesure 32** favorisera les pratiques de gestion alternative des espaces publics : acquisition de matériels permettant l'économie d'eau, la limitation des phytosanitaires, la gestion extensive des surfaces enherbées, la taille douce des haies, la gestion et recyclage des déchets verts / mise en œuvre de plan de gestion différencié des espaces verts / communication auprès de la population.

La **mesure 33** confortera la préservation de la diversité génétique des espèces domestiques du territoire en menant des actions spécifiques : stabilisation d'une variété ou d'une race, valorisation économique et pédagogique d'une variété ou d'une race ...

La **mesure 34** encouragera les agriculteurs à améliorer leurs pratiques en faveur du maintien des prairies, des haies, des milieux humides et des cours d'eau en soutenant l'acquisition de matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, entretien des haies et d'éléments arborés, économie d'eau.

AXE D : Déclinaison locale de la stratégie régionale pour la biodiversité	Crédits réservés	Investissmt	Fonctnt
Mesure 31 - Trame Verte et Bleue	81 500€	30 900 €	50 600 €

Mesure 32 - Gestion différenciée des espaces publics	108 300 €	108 300 €	
Mesure 33 - Agir pour la biodiversité domestique	40 000 €	40 000 €	
Mesure 34 - Matériels agricoles permettant la pratique favorable à la biodiversité et à l'eau	33 600 €	33 600 €	
TOTAL	263 400 €	212 800 €	50 600 €

Descriptif sommaire des projets identifiés

Mesure 31

Inventaire de Biodiversité Communale (IBC) sur la Commune de Mers sur Indre

Maître d'ouvrage : Association Indre Nature

Montant estimatif du projet : 19 750€ TTC

Taux : 80%

Subvention régionale sollicitée : 15 800 €

Contenu :

- Inventaire de biodiversité communale
- Inventaire du bocage
- Communication et actions de sensibilisation

Echéancier (démarrage des travaux : 01/10/2017) : 2017/2019

Restauration de corridors écologiques à Montipouret en cohérence avec la TVB

Maître d'ouvrage : Commune de Montipouret

Montant estimatif du projet : 7 125 € HT

Taux : 80%

Subvention régionale sollicitée : 5 700 €

Contenu :

- Restauration des haies au lamier (outil de taille douce)

Echéancier (démarrage des travaux : 01/12/2017) : 2018/2019

Animation de la Trame Verte et Bleue

Maître d'ouvrage : Syndicat du Pays de La Châtre en Berry

Montant estimatif du projet : 30 000 HT

Taux : 50%

Contenu : Ingénierie d'animation du programme d'actions de la TVB.

Echéancier : démarrage au 01/06/2017

Mesure 32

Acquisition de matériels permettant une gestion alternative des espaces publics à Montipouret

Maître d'ouvrage : Commune de Montipouret

Montant estimatif du projet : 32 750 HT

Taux : 40%

Subvention régionale sollicitée : 13 100 €

Contenu :

- Désherbeur thermique
- Réciprocateur
- Balayeuse
- Fourche à griffes

Echéancier (démarrage des travaux : 01/03/2017) : 2017

Acquisition de matériels permettant une gestion alternative des espaces publics à Ste Sévère sur Indre

Maître d'ouvrage : Commune de Ste Sévère sur Indre

Montant estimatif du projet : 105 250 € HT

Taux : 40%

Subvention régionale sollicitée : 42 100 €

Contenu :

- Désherbeur thermique
- Balayeuse
- Faucheuse
- Cuve de récupération des eaux de pluie

Echéancier (démarrage des travaux : 01/03/2017) : 2017

Acquisition de matériels permettant une gestion alternative des espaces publics à Neuvy St Sépulchre

Maître d'ouvrage : Commune de Neuvy St Sépulchre

Montant estimatif du projet : 16 000 € HT Subvention régionale sollicitée: 40% des dépenses subventionnables

Contenu :

- Désherbeur monobrosse
- Balayeuse
- Désherbeur mécanique
- Houe bineuse
- Débroussailleuse
- Lame réciproqueur

Echéancier (démarrage des travaux : 01/05/2017) : 2017

Trame verte et bleue : études et aménagements

Sens de l'action régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la circulation des espèces par la structuration d'un réseau de corridors écologiques sur les territoires en cohérence avec le SRCE et les trames vertes et bleues locales • Maintenir et développer la biodiversité régionale • Favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité
Contenu	<p>Opérations permettant notamment la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions de la TVB du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ingénierie permettant :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>l'élaboration d'études stratégiques</i> o <i>l'animation d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité ou nécessaire à l'émergence ou à l'accompagnement de projets</i> o <i>l'amélioration de la connaissance (exemple : IBC)</i> o <i>les études destinées à approfondir formuler des préconisations (ex : diagnostic biodiversité agricole)</i> - <i>Aménagements permettant :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>la création, la restauration ou la préservation de corridors écologiques (haies, boisements, arbres isolés, mares, bandes enherbées, plantations agroforestières...)</i> o <i>l'accueil d'espèces animales ou végétales : espèces sauvages ou agricoles dont l'accueil favorise la biodiversité du site (nichoirs, équipements pastoraux pour l'entretien des milieux naturels par le pâturage)</i> o <i>la sensibilisation des publics via des projets pédagogiques de découverte des milieux, ou via l'aménagement de lieux dédiés (type maison de la nature)</i>
Maîtres d'ouvrage	<p>EPCI, communes, syndicats mixtes, associations, SEM, structure agricole collective, exploitants agricoles, chambre d'agriculture (...)</p>
Financement régional	<p>Subvention minimum 2 000 € Etudes : 80% Animation, communication : 50% Aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants agricoles : 40% (subvention maximum 30 000 € - 2 000 € pour les diagnostics biodiversité dans les exploitations agricoles) - Structures agricoles collectives : 50% (subvention maximum de 100 000 €) - Communes, EPCI, associations : 80% maximum <p>La subvention maximum est de 30 000 € pour les projets en maîtrise d'ouvrage privée individuelle et de 100 000 € pour les projets en maîtrise d'ouvrage privée collective.</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Les diagnostics biodiversité d'exploitations agricoles et les IBC peuvent être financés s'ils sont externalisés ou réalisés en régie par une association ou une chambre consulaire maître d'ouvrage - Si les actions proposées s'inscrivent dans le périmètre d'un site Natura 2000, celles-ci doivent être conformes aux préconisations du DOCOB. - Dans le cas de supports de communication, sous réserve de leur validation en amont par la Direction de la communication du Conseil régional - Tout projet public dont le coût total est supérieur à 500 000 € HT doit prévoir une clause d'insertion ou appel à une entreprise d'insertion représentant a minima 5% des heures travaillées
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés • Nombre d'heures travaillées en insertion et nombre total d'heures travaillées • Nombre de KWh économisés /an • Nombre de GES évités /an • Surface (en km²) et linéaire (en km) de corridors écologiques maintenus • Surface (en km²) et linéaire (en km) de corridors écologiques créés

Trame verte et Bleue : Gestion alternative des espaces publics

Sens de l'action régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact des pratiques des collectivités sur la biodiversité • Améliorer les pratiques de gestion favorables à la biodiversité (exemplarité) • Diminuer la consommation d'intrants sur les espaces publics
Contenu	<p>Acquisition de matériels prioritairement ceux définis dans le cadre du plan de gestion permettant de répondre aux enjeux suivants (liste indicative):</p> <p><u>Economie d'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrosage économe : gestion informatisée, - Matériel de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts <p><u>Limitation des phytosanitaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques alternatives au désherbage chimique (mécanique, thermique) <p><u>Gestion extensive des surfaces enherbées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - débroussailleuse - animaux (ovin, bovin, caprin)... <p><u>Taille douce de haies</u> Lamier, tête de coupe à couteaux (entretien annuel), fourche à griffes...</p> <p><u>Gestion et recyclage des déchets verts</u> Broyeurs, aménagement de plateforme de compostage</p> <p>Frais d'études : Plan de désherbage communal, plan de gestion différenciée des espaces verts, Objectif Zéro Pesticide</p> <p>Frais de communication auprès de la population portant sur la gestion alternative des espaces publics</p>
Maîtres d'ouvrage	Communes, EPCI, syndicats mixtes et intercommunaux, associations
Financement régional	<p>Subvention minimum 2 000 €</p> <p>Taux d'intervention</p> <p>Matériels, acquisition d'animaux : 40%</p> <p>Etude, frais de communication auprès de la population : 80%</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois créés • Nb de KWh économisés /an • Nb de GES évités /an • Volume de pesticides économisé • Volume d'eau économisé • Economies financières générées • Impact sur l'emploi ou sur l'organisation des services

Biodiversité domestique

Sens de l'action régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la diversité génétique des espèces domestiques régionales - Pérenniser les races en voie de disparition par la maîtrise de la dérive génétique et de la consanguinité - Valoriser un élément d'identité patrimoniale régionale
Contenu	<p>Actions allant dans le sens de la stabilisation d'une variété ou d'une race à la valorisation économique et pédagogique dans le cadre de démarches individuelles ou collectives : études, frais de communication, matériels, animaux, collecte de semences, vergers conservatoires...</p>
Maîtres d'ouvrage	<p>Exploitants agricoles, structures agricoles collectives, associations, conservatoires, communes, établissements publics</p>
Financement régional	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Etudes, animation, communication</u> : 50% - <u>Investissements</u> <ul style="list-style-type: none"> o 25% : exploitants agricoles individuels, privés Bonification de 10 points pour : <ul style="list-style-type: none"> - nouvel installé depuis moins de 5 ans, - ou exploitants en agriculture biologique, - ou maîtrise d'ouvrage collective (regroupement d'au moins 4 exploitations) ... dans la limite de 40% o 50% : associations, collectivités, établissements publics - La subvention régionale est de 2 000 € minimum et de 30 000 € maximum pour les exploitants agricoles individuels et de 100 000 € maximum pour les structures collectives.
Modalités	<p>Attestation de Certification AB le cas échéant</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois créés

Trame verte et bleue : Matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau

Régime d'aide	<p>L'aide régionale aux exploitants agricoles s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le régime d'exemption « Aides à la protection de l'environnement » <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - le régime cadre notifié SA 39618 « aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » du 19 février 2015
Sens de l'action régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité et l'eau - Diminuer la consommation d'intrants sur les espaces agricoles
Contenu	<p>Acquisition de matériels permettant de répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires</u> : matériel de lutte mécanique contre les adventices (bineuses, désherbineuses, herse étrilles, houes rotatives), matériel de lutte thermique (bineuses à gaz, matériels spécifiques pour l'implantation de couverts herbacés « entre rangs »), animaux de trait. - <u>Techniques douces d'entretien des haies et d'éléments arborés</u> : Lamiers, têtes de coupe à couteaux - Protection de la faune : effaroucheurs - <u>Economie d'eau</u> Installation de récupération et stockage des eaux de pluie de toitures pour des usages exclusivement agricoles (abreuvement des animaux, arrosage sous serre...)
Maîtres d'ouvrage	<p>Exploitants agricoles individuels ou structures collectives</p>
Financement régional	<p>25% : exploitants agricoles individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonification de 10 points pour : <ul style="list-style-type: none"> - nouveaux installés (depuis moins de 5 ans), - ou exploitants en agriculture biologique, - ou structures collectives, <p style="text-align: center;">... dans la limite de 40%</p> <p>80% : associations</p> <p>La subvention régionale est de 2 000 € minimum et de 30 000 € maximum. pour les exploitants agricoles individuels et de 100 000 € maximum pour les structures collectives.</p>